



LE LORETTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

1er SEPTEMBRE 1982 VOL. 2, NO. 1

UN AN DÉJÀ



Il y a exactement un an, la Ville de l'Ancienne-Lorette lançait son journal municipal, LE LORETTAIN. Déjà la 13e parution ce qui prouve que le temps passe très vite. L'enthousiasme régnait sur les visages du Directeur Général Michel Dagenais et du Maire Marcel Pageau lors du lancement du journal. Cet enthousiasme est encore plus grandiose aujourd'hui en raison de la popularité du journal. Le Loretain entend donc une 2e année au service des citoyens. Photo: Club photos Ancienne-Lorette par Jean-Claude Paquet et Rolland Hamel.

SOMMAIRE

Résultats du concours Villes et Villages Fleuris

• • •

Le détecteur maintenant obligatoire

• • •

Programme bon d'emploi

• • •

Mot du maire et du conseiller

• • •

Premier anniversaire du Loretain

• • •

Programmation des Loisirs Automne 82 - Hiver 83

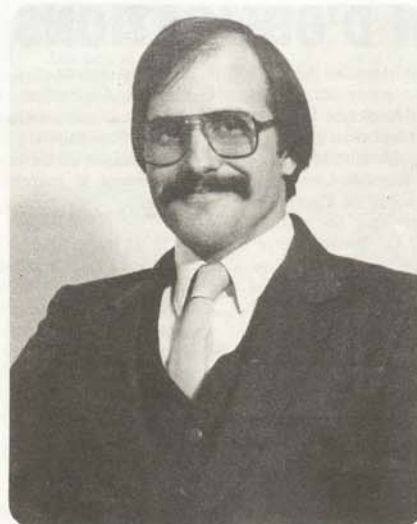
RÉCUPÉRATION DU VERRE

Comme on l'a déjà annoncé dans un numéro précédent, la Ville de l'Ancienne-Lorette est très intéressée par le programme de recyclage du verre.

Recyclage-Québec, un organisme a but non lucratif a déjà déterminé que cinq dépôts étaient nécessaires à l'Ancienne-Lorette. Des sites ont déjà été choisis et des négociations se poursuivent avec les propriétaires des terrains concernés.

Il y a quelques mois, lors d'une conférence de presse, il avait été annoncé que l'Ancienne-Lorette servirait de ville pilote pour une telle expérience. Ainsi les responsables du dossier feront connaître en octobre les grandes lignes du programme par une vaste campagne d'information et de sensibilisation.

NOMINATION



La Ville de l'Ancienne-Lorette est heureuse d'annoncer que Me Gabriel Michaud, greffier a été élu administrateur de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec. Me Michaud possède une grande expérience dans le domaine de l'administration municipale et celle-ci profite à la Ville comme à la Corporation.

SAVIEZ-VOUS QUE: Au cours de l'hiver 1887, Joseph Tardif construisit sa propre diligence et le 19 mai de l'année suivante il commençait à transporter les voyageurs de l'Ancienne-Lorette à Québec. Ces diligences (autobus) étaient tirées par un cheval. (Source Lionel Allard)

LE MOT DU MAIRE



Chers concitoyens,

La période traditionnelle des vacances annuelles est terminée pour la grande majorité d'entre nous et chacun envisage ou commence même à se préparer à vivre les saisons d'automne et d'hiver.

Pour de nombreux concitoyens, la saison estivale a connu son dénouement avec la "rentrée scolaire". Magasinage, visites chez le médecin, le dentiste, inscription des enfants et autres formalités ont monopolisé l'attention et le temps des parents.

Ce début d'année scolaire concerne aussi tous les autres citoyens de l'Ancienne-Lorette et plus particulièrement les automobilistes.

SÉCURITÉ

Il est du devoir des automobilistes de redoubler de prudence en cette période de l'année. C'est facile d'ériger des affiches aux entrées de la municipalité avec des slogans tels "une vie c'est cher", "protégeons nos enfants", "nos enfants, c'est notre richesse, soyons prudents", "chez nous un accident ça coûte cher". C'est aussi facile de se décharger de nos responsabilités en disant "c'est pas nous, ce sont les étrangers qui font de la vitesse, qui ne respectent pas les règlements de circulation routière et mettent en danger la vie de nos enfants". Et pourtant, si l'on consulte les statistiques de notre service de police, on constate que peu d'étrangers collectionnent les billets d'infractions aux règlements municipaux de circulation routière et au code de la route. Il s'agit plutôt de gens de chez nous, des insouciantes, des irresponsables ou des égocentriques qui n'ont aucun sens des responsabilités ou se foutent de la vie du prochain. C'est une catégorie de gens qu'il faut éliminer de nos rues et, avec la collaboration des citoyens, notre service de police y réussira.

J'incite par ailleurs les parents de jeunes écoliers à accompagner leurs enfants et à les familiariser avec les dangers existant le long du trajet entre l'école et le domicile familial. Nos policiers seront heureux de collaborer à une telle initiative de prévention et sauront donner des conseils pratiques et susceptibles de sauver une vie.

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Ce concours a connu un autre franc succès cette année et il m'est agréable, au nom des autorités municipales, de féliciter et remercier les participants, les commanditaires et les nombreux bénévoles qui ont travaillé au succès de ce concours. Je souhaite par ailleurs que le nombre des participants augmente sensiblement l'an prochain. La ville de l'Ancienne-Lorette sera alors encore plus belle, plus accueillante et nous serons tous heureux et fiers d'y vivre.

RÉCUPÉRATION DU VERRE

Des dépôts seront bientôt en place à différents endroits stratégiques de la ville pour recueillir le verre. La quantité de verre ainsi récupérée diminuera d'autant le tonnage des ordures à être transportées à l'incinérateur régional de la CUQ, ce qui entraînera une économie appréciable pour la municipalité.

VOTRE CONSEILLER VOUS PARLE

PAUL-ANDRÉ ROBITAILLE QUARTIER ST-JACQUES



Chers Contribuables,

Ce journal étant le moyen de communication privilégié pour rejoindre le plus grand nombre de citoyens, je désire particulièrement profiter de l'espace qui m'est alloué une dernière fois, avant les élections de novembre 1983, pour répondre aux personnes rencontrées occasionnellement et qui s'interrogent sur la démocratie municipale à l'Ancienne-Lorette.

Vous savez sans doute que bien avant que le Gouvernement du Québec, le 18 juin 1980, vote la Loi 105 démocratisant les gestes des Conseils de ville, le vôtre était à l'avant-garde en préconisant des gestes qui ont certainement servi de modèle à cette Loi 105 votée par nos élus provinciaux.

A titre d'exemple, je cite simplement quelques méthodes utilisées pour renseigner le plus possible et intéresser les citoyens au domaine municipal et ce, avant la loi de même que par la suite.

- 1975: Quatre (4) éditions d'un journal municipal "Dans ma ville" publiées et distribuées à la population;
 - 1981: Votre Conseil renouvelle cette expérience avec de meilleures ressources via Le Loretain;
 - Périodes de questions illimitées aux séances du Conseil pour les contribuables intéressés à s'informer;
 - Avis écrits adressés individuellement aux gens intéressés, touchés par des changements de zonage de même qu'à ceux des zones adjacentes;
 - Rencontres individuelles occasionnellement faites par des conseillers et c'est la manière que je prône actuellement;
 - Réunions de quartier - mode de contact choisi par le conseiller André Roy;
 - Réunions de quartier pour les gens du milieu ayant à régler certains problèmes les touchant particulièrement - conseiller André Lessard pour le zonage des rues St-François, Alfred et St-Cyrille;
 - Réunions du conseiller André Côté pour les maisons appartements du secteur St-Paul, Des Coteaux et Des Monts;
 - Rencontres organisées avec les bénévoles des loisirs avant la formation de la commission;
 - Initiatives autonomes laissées à un autre groupe de bénévoles pour l'organisation du Tournoi Bantam;
 - Reconnaissance de ce groupe comme organisme affilié;
- Voilà des gestes posés par vos élus qui démontrent certainement une saine démocratie et il est évident qu'à cet égard, l'Ancienne-Lorette peut certainement être citée en exemple comme ville avant-gardiste.

Comme le faisait remarquer un conseiller dans son article, la ville appartient aux citoyens et citoyennes qui y demeurent, mais il faut se rappeler que ceux qui la dirigent ont été élus démocratiquement. Donc, il va sans dire que les décisions prises par vos élus ne devraient pas, à chaque fois, être soumises aux contribuables, ceci sans toutefois aller aux extrêmes c'est-à-dire la démagogie ou l'anarchie.

Comme toujours, je suis disponible au 1395 ouest rue St-Georges à 872-2774 et soyez assurés que vos commentaires seraient grandement appréciés.

Votre conseiller

P.-A. Robitaille
Quartier St-Jacques.

ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Le 17 août 1982, le Ministère des Affaires Municipales a procédé à l'ouverture des soumissions au nom de la Ville de l'Ancienne-Lorette et le Conseil a adjugé la soumission au groupe représenté par Tassé et Associés Limitée. En effet, l'offre faite par Tassé et Associés Limitée était la meilleure et le coût du loyer de l'argent est de 16.0852%. Il est à noter que les soumissions fournies à la Ville de l'Ancienne-Lorette ainsi qu'à la Ville de Farnham le 17 août 82 se sont avérées les meilleures soumissions fournies aux Villes depuis avril 1981.

Des démarches ont été faites par le trésorier de la Ville auprès de plusieurs institutions financières depuis quelques mois dans le but de transiger un emprunt de gré à gré qui aurait pu être avantageux pour la Ville et suite à ces démarches, la Caisse Populaire de l'Ancienne-Lorette a fait une offre au taux de 16,5% à la Ville mais cette offre n'a pu être acceptée compte tenu que la soumission de Tassé et asso-

ciés s'est avérée plus avantageuse pour la Municipalité. Cependant, il y a lieu d'espérer que dans un avenir prochain, il y ait possibilité que la Caisse Populaire ou d'autres institutions financières soient en mesure de concurrencer avantageusement le marché traditionnel des obligations.

Il est important de souligner ici que les transactions de gré à gré sont relativement nouvelles dans le domaine municipal et qu'il n'y a que quelques Villes dans la Province qui ont transigé des emprunts à long terme de cette façon. Il faut bien comprendre que ce type d'emprunt n'est valable que si les conditions offertes par un prêteur sont meilleures que celles qu'une ville peut obtenir par la voie de soumissions publiques.

Le Trésorier de la Ville

LA SANTÉ C'EST IMPORTANT



"Condition Physique Canada" vient de publier une brochure intitulée "10 trucs bonne mine bonne santé". A la lecture de celle-ci, on constate que les suggestions énumérées peuvent facilement être mises en application à l'Ancienne-Lorette, sur les terrains du service des loisirs. On y traite de la marche, du jogging, de l'exercice de conditionnement, la danse-santé, la bicyclette, le patinage, la gymnastique, le ski de fond et la natation.

LES DÉTECTEURS DE FUMÉE...

c'est maintenant obligatoire



INSCRIPTION

Les inscriptions sont limitées (minimum et maximum) pour la majorité des cours et programmes. Le Service des Loisirs se réserve le droit d'annuler un cours ou un programme pour lequel le nombre minimum de participants n'est pas atteint.

ENDROIT

Cafétéria
Polyvalente de l'Ancienne-Lorette.

DATES

Lundi 13 septembre 19.00 à 21.00 heures
Mardi 14 septembre 19.00 à 21.00 heures

MODE DE PAIEMENT

Les frais de cours et de programmes sont payables en entier lors des inscriptions et **ne sont pas remboursables**. Les chèques payables à l'ordre de la Ville de l'Ancienne-Lorette seront acceptés lors de l'inscription.

NON-RÉSIDENTS

Les coûts indiqués dans le programme seront majorés de 50% pour toute personne résidant à l'extérieur des limites de la ville de l'Ancienne-Lorette. La priorité est toutefois accordée aux résidents de l'Ancienne-Lorette. Les non-résidents ne pourront s'inscrire qu'en se présentant au bureau du Service des Loisirs à 1729 rue Arthur sur les heures de bureau, les 15-16-17 septembre. Sont considérés comme résidents tous les propriétaires ou locataires ayant feu et lieu à l'Ancienne-Lorette.

POLITIQUE DE TARIFICATION FAMILIALE

Lors des inscriptions centralisées qui se tiendront les 13 et 14 septembre, une réduction sera consentie aux familles dont 3 membres et plus sont inscrits et ce, pourvu que ces inscriptions soient faites en même temps.

Ces réductions ne s'adressent qu'aux résidents de l'Ancienne-Lorette et ne s'appliquent pas pour les services de garde-rie.

Réduction Consentie:

10% sur les factures de 50,00\$ à 74,99\$
20% sur les factures de 75,00\$ à 99,99\$
25% sur les factures de 100,00\$ et plus et ce, pour une déduction totale n'excédant pas 50,00\$ pour une même inscription centralisée.

LISTE DES PROGRAMMES CONTENUS DANS CE FEUILLET

ACTIVITÉS CULTURELLES ET SOCIO-COMMUNAUTAIRES

Artisanat	Expression Corporelle (Thérapie)
Ballet Classique	Gymnastique moderne et Jazz exercice
Bricolage	Pré-Ballet-Jazz
Club de Bridge	Samedi Jeunesse
Club d'échec	Sculpture sur bois
Dessin	
Expression Corporelle (initiation)	Théâtre Amateur
Expression Corporelle (avancé)	Tissage

ACTIVITÉS SPORTIVES

Badminton pratique libre	Gymnastique moderne (avancé et créativité)
Badminton ligue récréative	Hockey libre
Ballon Volant	Karaté
Conditionnement physique	Patinage artistique (dame)
Ballon Balai (dame)	Patinage Parents et Petits
Gymnastique moderne initiation et créativité)	Patinage Familial
Hockey Bottine	Tennis de table

PLEIN AIR (HIVER)

Club Ski Neige
Patinaires extérieures
Pistes Ski fond

ACTIVITÉS CULTURELLES ET SOCIO-COMMUNAUTAIRES

ARTISANAT

Endroit	Professeur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
École St-Charles	A déterminer	Adultes - Lundi 13h30 - 15h30	20 sem.	27 sept.	35,00\$

BALLET CLASSIQUE

Pré-ballet, 4,5 et 6 ans - Test I à IV - Grade I et II, - caractère - Grade III - Assouplissement.

Lundi:

18:00 - 19:00	Pré-Ballet 4 ans
19:00 - 20:00	Pré-Ballet 5 ans

Lundi:

18:00 - 18:30	Assouplissement Test I-II
18:30 - 19:00	Caractère Test II-III
19:00 - 19:45	Jazz Test III-IV-et Pré-Grade I
19:45 - 20:15	Assouplissement Test III-IV-Pré-Grade I-Grade I-II-III
20:15 - 21:00	Caractère Test IV-Pré-Grade I-Grade I-II-III
21:00 - 21:45	Jazz Grade I-II-III

Vendredi:

18:00 - 19:00	Pré-Ballet 6 ans
19:00 - 20:00	Test I
20:00 - 21:00	Test II

Vendredi:

18:00 - 19:15	Test III
19:15 - 19:45	Pointe
19:45 - 21:00	Test IV-Pré-Grade I-Grade I
21:00 - 22:30	Grade II-III

Endroit	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
École Notre-Dame	Pré-ballet 4 ans: 18h-19h Pré-ballet 5 ans: 19h-20h Assouplissement test 1-2: 18h00 - 18h30	28 sem.	27 sept.	Pré-bal. 60,00\$ Test 1-2-3-4 75,00\$ Grade I 90,00\$ Grade II 100,00\$ Grade III 150,00\$

BRICOLAGE

Endroit	Professeur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
École St-Charles	A déterminer	Adulte - Mardi 13h30 - 15h30	20 sem.	28 sept.	35,00\$

CLUB DE BRIDGE

S'adresse aux personnes non initiées et aux personnes maîtrisant bien le bridge. Sous la supervision d'un animateur le Club prendra forme selon le goût et les besoins des participants. Différentes activités sont prévues: (Clinique d'initiation, tournoi, système d'émulation interne, compétition pour les intéressés avec d'autres Clubs de la région.)

Endroit	Professeur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
École Ruisseau École Tournesol Polyvalente	A déterminer	17 ans et plus Horaire à déterminer selon les besoins et les disponibilités du groupe	24 sem.	Semaine du 27sept.	25,00\$

CLUB D'ÉCHEC

S'adresse aux personnes non initiées et aux personnes maîtrisant bien les échecs. Sous

la supervision d'un animateur le club prendra forme selon le goût et les besoins des participants.

Endroit	Professeur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
École Ruisseau École Tournesol Polyvalente	A déterminer	Ouvert à tous Horaire à déterminer selon les besoins et les disponibilités du groupe	24 sem.	semaine du 27sept.	25,00\$

DESSIN

Cours sur les techniques: dessin, gouache, fusain.

Endroit	Professeur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
Polyvalente	Colette Roberge	8 à 10 ans (deb.) Lundi 18h30 à 20h 10 à 12 ans (avanc.) Mercredi 18h30 à 20h	24 sem.	27 et 29 sept.	40,00\$

EXPRESSION CORPORELLE (INITIATION)

Endroit	Professeur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
École Ruisseau	Claudy Traclet	6 à 8 ans mixte Jeudi-18h à 19h30	24 sem.	30 sept.	45,00\$

EXPRESSION CORPORELLE (AVANCÉ)

Endroit	Professeur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
École Ruisseau	Claudy Traclet	8 à 13 ans (mixte) Jeudi-19h30 à 21h	24 sem.	30 sept.	50,00\$

EXPRESSION CORPORELLE GROUPE THÉRAPIE

S'adresse particulièrement aux jeunes souffrant d'un handicap physique tel: problème de langage, motricité ou autres.

Endroit	Professeur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
École Ruisseau	Claudy Traclet	6 à 10 ans (mixte) Lundi-18h - 19h	20 sem.	27 sept.	45,00\$

GYMNASTIQUE MODERNE ET JAZZ EXERCICE

Endroit	Professeur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
École Ruisseau	Claudy Traclet	17 ans et + (mixte) Lundi-20h - 21h30	24 sem.	27 sept.	78,00\$

PRÉ-BALLET JAZZ

Endroit	Professeur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
École Ruisseau	Claudy Traclet	8 à 13 ans (mixte) Mercredi 18h - 19h30	24 sem.	29 sept.	68,00\$

SAMEDI JEUNESSE

Arts plastiques, Films, sorties spéciales, activités sportive, atelier de clown, activités culturelles.



Endroit	Professeur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
École Tournesol	A déterminer	6 à 12 ans Samedi-9h - 11h30	24 sem.	2 oct.	48,00\$

SCULPTURE SUR BOIS

Initiation aux techniques de la sculpture sur bois.

Endroit	Professeur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
Polyvalente	Lise Paré	18 ans et + (mixte) Mercredi 19h30 - 21h	24 sem.	29 sept.	45,00\$ (Outils fournis Bois à la charge du participant)

THÉÂTRE AMATEUR

Endroit	Professeur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
École Ruisselet	Claudy Traclet	16 ans et + (mixte) Mercredi 20h - 22h	24 sem.	29 sept.	60,00\$

TISSAGE

Endroit	Professeur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
École St-Charles	A déterminer	Adultes Mercredi 13h30 - 15h30	20 sem.	29 sept.	35,00\$

ACTIVITÉS SPORTIVES

BADMINTON (PRATIQUE LIBRE)

Endroit	Professeur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
Polyvalente		Lundi: 21h-22h (8 courts) Vend.: 19h30-20h30 (8 courts) Dim.: 21h-22h (6 courts)	24 sem.	27 sept.	3.00\$ de l'heure du court
École Ruisselet		Merc.: 20h30-21h30 (3 courts) Merc.: 21h30-22h30 (3 courts)			

N.B. Les réservations devront être renouvelées hebdomadairement au Secrétariat du Service des Loisirs à 871-3434 et ne seront acceptées que dans la semaine courante.

BADMINTON (LIGUE)

Pratique du badminton sous la supervision d'un animateur.

Endroit	Professeur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
Polyvalente	Gilles Pageau	18 ans et plus Mercredi 21h30 - 22h30	24 sem.	29 sept.	40,00\$

BALLON-BALAI (DAME)

Formation de deux équipes de ballon-balai pour dames. Une garderie sera à la disposition des mères qui désirent amener leur(s) jeune(s) à l'Amphiglace.

Endroit	Animateur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
Amphiglace		18 ans et plus Mardi 13h30 - 15h00	24 sem.	28 sept.	35,00\$

N.B. Une charge de 1,50\$ par enfant sera exigée pour les services de la garderie.

Équipement obligatoire requis: Casque et souliers de ballon-balai.

BALLON VOLANT

Pratique du ballon volant sous la supervision d'un animateur.

Endroit	Animateur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
École Ruisselet	Gilles Côte	18 ans et plus Mardi 19h00 - 21h00	24 sem.	28 sept.	40,00\$

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

Initiation et pratique de l'activité physique.

Endroit	Professeur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
Polyvalente	Gilles Pageau	Tous Lundi et mercredi 18h30 - 19h45 ou 19h45 - 21h00 Vendredi 18h30 - 19h30	24 sem.	27 sept.	80,00\$ 10,00\$ de plus pour ceux qui prennent le vendredi

GYMNASTIQUE MODERNE (INITIATION ET CRÉATIVITÉ)

Endroit	Professeur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
École Ruisselet	Claudy Traclet	6 à 10 ans (mixte) Vendredi 18h00 - 19h00	24 sem.	1er oct.	45,00\$

GYMNASTIQUE MODERNE (AVANCÉ ET CRÉATIVITÉ)

Endroit	Professeur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
École Ruisselet	Claudy Traclet	11 ans et plus Vendredi 19h00 - 20h30	24 sem.	1er oct.	50,00\$

HOCKEY BOTTINE (DAME)

Formation de deux équipes de hockey bottines féminines. Une garderie sera à la disposition des mères qui désirent amener leur(s) jeune(s) à l'Amphiglace.

Endroit	Animateur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
Amphiglace		18 ans et plus Lundi 13h30 - 15h00	24 sem.	27 sept.	35,00\$

N.B. Une charge de 1,50\$ par enfant sera exigée pour les services de la garderie.

Équipement obligatoire requis: Casque, souliers de ballon-balai.

HOCKEY LIBRE

Pratique libre du hockey.



Endroit	Animateur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
Amphiglance		Tous Jeudi 10h30 - 12h00 Mardi 15h00 - 16h30 Lundi 10h30 - 12h00	24 sem.	27 sept.	3,00\$ par séance

KARATÉ

Initiation à la technique et à la pratique du karaté.

Endroit	Professeur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
École Tournesol	Jacques Labrecque	Junior (6 à 14 ans) Lundi 18h30 - 19h30 Adulte (14 ans et plus) Lundi 20h00 - 21h30	12 sem.	27 sept.	Junior 45,00\$ Adulte 55,00\$

PATINAGE ARTISTIQUE (DAME)

Cours de patinage artistique pour les dames. Un service de garderie sera disponible pour les dames qui désirent amener leur(s) jeune(s) à l'aréna.

Endroit	Professeur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
Amphiglance	Mme Suzanne House Lacombe	18 ans et plus débutants Jeudi 13h30 - 15h00	24 sem.	30 sept.	40,00\$

PATINAGE FAMILIAL

Endroit	Animateur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
Amphiglance		Samedi 19h30 - 21h00	30 sem.	11 sept.	18 ans et moins 0,50\$ Adultes 1,00\$

PATINAGE PARENTS ET PETITS

Patinage libre pour parents et petits.

Endroit	Animateur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
Amphiglance		Les jeunes devront être obligatoirement accompagnés d'un parent Mercredi 13h30 - 15h00	24 sem.	29 sept.	Gratuit

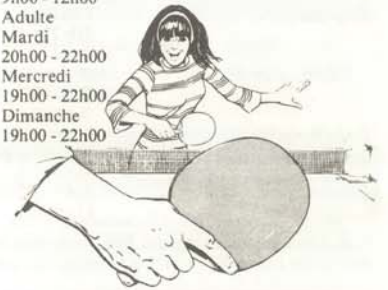
N.B. Les services d'une garderie sont disponibles pour les parents qui aimeraient amener leur(s) jeune(s) à l'Amphiglance. (Une charge de 1,50\$ sera alors exigée par enfant).

Équipement obligatoire requis: Le casque est obligatoire pour tous les jeunes.

TENNIS DE TABLE

Pratique libre et organisée du tennis de table sous la supervision d'un animateur. (Tournoi inter-quartier, clinique).

Endroit	Animateur	Niveau et horaire	Durée	Début	Coût
École Tournesol et Notre-Dame		Junior Mardi 18h00 - 19h30 Vendredi 18h00 - 19h30 Dimanche 9h00 - 12h00 Adulte Mardi 20h00 - 22h00 Mercredi 19h00 - 22h00 Dimanche 19h00 - 22h00	24 sem.	28 sept.	24,00\$



ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

PATINOIRES EXTÉRIEURES

Dès que la température le permettra, la population de l'Ancienne-Lorette bénéficiera de deux surfaces glacées.

Celle réservée au patinage sera en opération tous les jours entre 8h00 et 22h00.

Celle qui sera disponible pour du hockey suivra l'horaire suivant:

Lundi au mercredi	
Hockey libre	16h00 à 18h00
Hockey mineur	18h00 à 20h00
Location	20h00 à 23h00

Jeudi et vendredi	
Hockey libre	16h00 à 18h00
Hockey mineur	18h00 à 21h00
Location	21h00 à 23h00

Samedi et dimanche	
Hockey libre	8h00 à 16h00
Location	16h00 à 23h00

Pour tous renseignements concernant les locations, communiquez avec le Service des Loisirs à 871-3434.

CLUB SKI NEIGE

Toutes les informations pertinentes concernant le plan des pistes et la programmation seront diffusées dans le Loretain de novembre.

SKI DE FOND

Toute l'information et les détails concernant les activités du Club Ski Neige seront publiés dans le Loretain du mois de novembre.



RÉSULTATS DU CONCOURS "MAISONS FLEURIES" 1982

Les résultats du concours "Maisons fleuries" ont été dévoilés le dimanche 15 août à la Hutte devant une soixantaine de personnes réunies pour cette occasion. C'est la troisième fois consécutive que l'Ancienne-Lorette organise ce concours.

Cette année le comité était formé de Jacques Fauchon, conseiller municipal, Jean-Louis Brown, ingénieur forestier et président du comité, madame Denise Forest, Messieurs Denis Côté, agronome, Armand Dubé et Damien Gagnon ainsi que madame Nancy Parent.

Un total de vingt-neuf personnes ont entré soixante-et-onze inscriptions dans les dix catégories prévues soit: Unifamilial = 20, multifamilial = 2, commerce = 1, le plus bel arbre = 8, plate-bande = 9, rocaille = 12, haie = 2, pelouse = 7, potager = 5, boîte à fleurs = 5.

Dans l'unifamilial, le premier prix va à Madame Murielle Gagné, 1218 rue de la Joie. Elle se mérite le trophée du Centre Jardin Hamel Inc., un chèque de 100,00\$ de la Ville et une plaque souvenir offerte par Les Pelouses Boulet Inc.

Le deuxième prix a été remporté par monsieur André Tardif, 1348 rue des Loisirs, accompagné d'un chèque de 50,00\$ et d'une plaque souvenir offerte par la municipalité.

Le troisième prix va à Andrée et Claude Gélinas, 1480 Place Lacroix, ainsi qu'un chèque de 25,00\$ et une plaque souvenir donnés par la municipalité.

Une mention est accordée à madame Louise Côté, 1607 du

Bosquet, ainsi qu'un chèque de 20,00\$ offert par le Garage Henri Drolet.

Dans la catégorie "multifamilial", un nouveau trophée offert par le magasin Sport Olympe a été remporté par monsieur Léonard Tessier, 1629, rue St-François ainsi qu'un chèque de 100,00\$ offert par la municipalité et une plaque souvenir offerte par la Banque Royale.

Le deuxième prix, soit 50,00\$ et une plaque souvenir offerts par la Ville, est allé à monsieur Louis Lesage, 1408, rue Notre-Dame.

Dans la catégorie "Commerce", un seul prix a été attribué à A. Peticlerc Électronique, soit un trophée de la Quincaillerie Gauvin et une plaque souvenir offerte par Alimentation Dal-laire Inc.

Le plus bel arbre appartient à Lire Paradis, 1321, Parc Be-loeil qui s'est ainsi mérité le trophée de Service d'Arbres Guimont Inc., un chèque de 25,00\$ et une plaque souvenir offerte par la Ville.

Afin d'encourager plus de gens à participer, six (6) nouvelles catégories ont été créées. Les personnes suivantes ont reçu 25,00\$ de la municipalité:

Mme Claudette Gilbert, 1675, Grandbois, pour sa rocaille; M. Réjean Hamel, 1395, Place des Pionniers, pour sa haie; M. Étienne Laplante, 981, rue Choquette, pour son potager.

De plus, M. Michel Tardif, 1647, Place Chantelle a reçu un



Mme Murielle Gagné reçoit de M. Gaétan Hamel du Centre Jardin Hamel Inc. le trophée décerné pour le premier prix dans la catégorie maison unifamiliale.

chèque de 25,00\$ offert par Les Gazonnières Richer Inc. dans la catégorie "boîte à fleurs".

Ensuite, deux (2) bons d'achat de 25,00\$ offerts par le Centre Jardin Hamel Inc. ont été remis à Madame Murielle Gagné, pour sa pelouse et à Andrée et Claude Gélinas pour leur plate-bande.

Enfin, les prix suivants ont été attribués par tirage au sort:

5 bons d'achat de 10,00\$ offerts par le Centre Jardin Hamel Inc.

3 bons d'achat de 10,00\$ offerts par la Quincaillerie Gauvin;

1 bon d'achat offert par le Garage Hervé Bérubé Texaco;

1 bon d'achat de 10,00\$ offert par le marché d'aliments Provigo;

1 panier de fruits offert par la Corne D'Abondance.

Le comité tient à remercier bien chaleureusement les nombreux commanditaires sans lesquels ce concours ne pourrait avoir la même ampleur et le même éclat qu'actuellement et il incite la population à les encourager.

Le jury était présidé par monsieur Valère Bertrand, ingénieur forestier. Les autres membres sont MM. Laval Monfette, Robert Lacombe et Luc Fournier de Service d'Arbres Guimont Inc.

Pour terminer, le comité tient à inviter toute la population à participer en grand nombre à cet effort collectif d'embellissement en s'inscrivant en grand nombre aux concours l'an prochain. Cette année, grâce à nos nombreux commanditaires, 23 personnes se sont mérité des prix sur les 29 inscrites, soit plus de 3 sur 4.



Dans l'ordre habituel, Jean-Louis Brown, président du Comité, le maire Marcel Pageau, M. Armand Peticlerc, M. Léonard Tessier et son épouse, M. Gilles Saindon représentant du

Service d'Arbres Guimont, M. Marc Paradis, le conseiller Jacques Fauchon et finalement M. Gaétan Hamel de Centre Jardin Hamel Inc.

OUVERTURES À LA RUE

Le Conseil Municipal a accepté un nouveau règlement qui modifie les grandeurs des ouvertures à la rue et en voici les grandes lignes:

L'ouverture d'une entrée à la rue est fixée à 12 pieds minimum et 20 pieds maximum. Seule une entrée est permise sauf pour les terrains de 75 pieds de façade et plus qui peuvent bénéficier de 2 entrées; dont une de 20 pieds et l'autre de 12 pieds maximum. De plus, dans chacun des cas, une telle entrée peut empiéter de 2 pieds maximum sur l'espace situé en façade du bâtiment principal.

A noter que les coûts pour faire casser une chaîne de rue sont les suivants: 37,00\$ pour les quatre premiers pieds et 9,25\$ pour chaque pied additionnel. Il est à remarquer que ces travaux ne peuvent être accomplis par tous et chacun, vous devez obligatoirement en faire la demande au Service d'Urbanisme en fournissant un croquis qui indiquera le travail à être exécuté. Ces travaux seront par la suite exécutés par le Service des Travaux Publics.

A défaut de se conformer à cette procédure, les mesures prévues à notre réglementation peuvent être prises; ces mesures consistent en une amende ne pouvant dépasser 100,00\$ par jour, chaque jour étant une nouvelle infraction. Cette amende est fixée par un juge ou un Tribunal compétent.

VACCINATION POUR LES ENFANTS

MARDI, LE 14 SEPTEMBRE 1982
École Étincelle
Entre 13h30 et 16 heures

MARDI, LE 21 SEPTEMBRE 1982
Maison Moisan, rue Jean Gauvin
Entre 13h30 et 15 heures

C.L.S.C. Laurentien
Entre 17 et 20 heures

MARDI, LE 28 SEPTEMBRE 1982
Sous-sol de l'église de l'Ancienne-Lorette
Entre 13h30 et 16 heures

AUX LOISIRS

POSTES OUVERTS POUR LE HOCKEY MINEUR

Les postes suivants sont actuellement disponibles: un chef arbitre, trois chronométreurs et un responsable des équipements. Pour plus de détails on peut communiquer avec le service des Loisirs à 871-3434...

TOURNOI DE BALLE MOLLE

Les 9 et 10 septembre de 18h30 à 23h30 il y a Tournoi Intermédiaire Ville de l'Ancienne-Lorette au terrain des loisirs. Ça se poursuit les 11 et 12 de 9h00 à 22h00...

PATINAGE LIBRE

Les 11, 15 et 18 septembre ainsi que tous les samedis soirs de 19h30 à 21h00, il y a séance de patinage libre à l'Amphiglace. Incidemment l'Aréna local ouvrira ses portes le 7 septembre...

L'AMPHIGLACE AUX FEMMES

Cette année le service des Loisirs veut faire profiter de l'aréna (Amphiglace) aux femmes de l'Ancienne-Lorette. Ainsi l'après-midi de 13h30 à 15h00 on prévoit différentes activités. Le lundi on fait place au Hockey-Bot-tine, le mardi c'est le Ballon-Balai, le mercredi est réservé aux cours de patinage et le jeudi au patinage "parents et petits". On trouvera tous les détails dans le feuillet d'information à l'intérieur du Loretain...

GARDERIE À L'AMPHIGLACE

Pour les activités de l'après-midi réservées aux femmes, le Service des Loisirs a prévu un service de garderie.

FÉLICITATIONS

La Ville désire féliciter tous ceux qui ont travaillé à la réussite des différents Tournois de Balle-Molle au cours de l'été.

VANDALISME

Encore cet été, de jeunes vandales ont profité de la saison pour saccager les équipements du site des Loisirs. Les dommages sont assez élevés et encore une fois ce sont les contribuables qui devront payer la facture. Ce n'est pas la première année que cette situation se produit et il est malheureux de constater que des "jeunes" en sont responsables. Les parents ont un rôle à jouer et ils seraient peut-être surpris d'apprendre ce que font leurs enfants le soir. Une simple surveillance de leur part pourrait sûrement améliorer la situation.

À VOTRE SERVICE: LES LOISIRS

Dans mon dernier article, j'ai tenté de vous présenter d'une façon globale la structure d'intervention municipale en loisir. Nous avons abordé notamment les aspects suivants:

Les buts poursuivis par la Ville en matière de loisir, le personnel, les bénévoles, les équipements et les programmes.

Les différents articles que vous aurez l'occasion de lire dans les prochaines parutions traiteront en profondeur ces éléments. Bien sûr, je profiterai de cette opportunité pour mettre en lumière d'autres sujets d'intérêt général.

Commission Municipale de loisir.

Par la municipalisation des loisirs, la Ville s'est dotée d'une structure de consultation. Cette commission municipale de loisir (CML) est une création du Conseil et a été officiellement formée par voie de règlement (V-673-81). Cette dernière opérera à partir de mandats que lui confiera le Conseil de Ville. Il est à noter que la Commission ne se préoccupera pas de l'aspect opérationnel du service des loisirs. Les membres de la commission, au nombre de sept, sont tous bénévoles et proviennent des secteurs suivants: un représentant du Conseil municipal, un de la population, 3 des organismes reconnus, 1 des organismes affiliés, 1 des organismes partenaires.

Comme vous le savez sans doute, les membres de la première Commission municipale de loisir sont: Jacques Larivée, président, André Roy, vice-président, Denise Petitclerc, Solange Plamondon, Pierre Thérout, Jean-Marc Morel, Paul-Émile Naud.

La nature du travail de la commission se définit comme suit:

Collabore à définir et à préciser les orientations, les objectifs, les politiques d'intervention et les priorités d'action en terme de développement du Loisir et de la Culture ainsi que les moyens à prendre pour contribuer au maintien et à l'expansion du bénévolat.

La structure d'organismes.

Lorsque l'on spécifie que la structure des loisirs à l'Ancienne-Lorette est basée sur une structure de bénévoles, nous voulons mettre en lumière que les organismes avec lesquels nous transigeons sont sous la responsabilité de bénévoles. Plusieurs personnes se demandent quel est la différence qui existe entre les organismes de type reconnus, affiliés et partenaires? Dans le but de clarifier cette question,

je vous en précise les principales caractéristiques.

Organismes reconnus.

Les organismes reconnus sont ceux dont l'existence et le fonctionnement sont étroitement liés à la structure opérationnelle du service des loisirs et poursuivent des objectifs de loisir.

Les organismes ayant ce statut sont: Hockey Mineur, Club de patinage artistique, club de patinage sportif, la ringuette, le soccer, la ligue de baseball des jeunes, Ballet Classique, club de tennis, groupe d'expression et de création culturelle.

Organismes affiliés.

Les organismes affiliés sont des organismes dont l'existence et le fonctionnement sont indirectement liés à la structure opérationnelle du service des loisirs et dont les opérations ne relèvent pas du service des loisirs.

Les organismes suivants sont affiliés: Cadets, Club de Photos, Scouts et Guides, Groupe Aventure Nature, Rythmo Son, les Sénateurs, Club de ski Neige, Tournoi Bantam.

Organismes partenaires.

Les organismes partenaires ont leur fonctionnement indépendant du service. Ces organismes sont: Chevaliers de Colomb, Chambre de Commerce, Cercle des fermières, l'A.F.E.A.S., Couple et famille, St-Vincent de Paul, Club Richelieu, Club Âge d'Or, Al Anon.

Rôle des divers intervenants.

Dans l'organigramme municipal et en particulier dans le secteur des loisirs, nous avons divers intervenants qui agissent à différents niveaux et sur un objet commun qui est celui du loisir. Quels sont ces principaux acteurs que l'on retrouve à l'intérieur de cette dynamique municipale? Dans les faits nous y retrouvons le Conseil municipal, le service des loisirs, les organismes sectoriels et la population.

Bien sûr chacun d'eux occupe une place spécifique et ont des responsabilités qui leur incombent dépendant où ils se situent dans l'organigramme municipal. Si vous me le permettez, je vais vous préciser le rôle de chacun de ces partenaires.

Conseil Municipal.

Le rôle du Conseil de Ville en est un de législateur. Il incombe donc au Conseil de Ville de prendre les décisions en regard de divers dossiers, d'établir des politiques, de préciser les grandes orientations, d'adopter les budgets et d'éta-

blir diverses réglementations sur le plan municipal.

Service des Loisirs.

Pour sa part l'action du service des loisirs se situe plus spécifiquement au niveau des opérations. Le service a à transmettre diverses recommandations au Conseil, à appliquer les politiques établies, à gérer les ressources mises à sa disposition selon les règles administratives en vigueur.

Organismes.

Le rôle des organismes sectoriels se situe réellement au niveau de l'action ou de l'activité de loisir. Ces bénévoles sont vraiment sur le terrain et ce sont eux les grands responsables du bon fonctionnement de l'activité. L'aspect organisationnel et technique de l'activité demeurent leurs principales préoccupations.

Citoyens.

Les citoyens jouent un rôle important dans la structure municipale de loisir. La Ville a institué un service des loisirs afin de répondre aux attentes et besoins de ces citoyens. C'est en se basant sur l'expression des besoins de ses citoyens que la municipalité intervient dans ce champ d'activités. L'intervention municipale en loisir doit coller à l'expression de ces besoins. A cet effet, c'est le citoyen lui-même qui est le plus en mesure d'identifier ses propres besoins.

Chacun de ces intervenants joue donc un rôle spécifique et constitue en quelque sorte les éléments majeurs d'une bonne organisation de loisir. Si l'un de ces éléments est déficient c'est tout le système qui en souffre et ce dernier devient inévitablement moins efficace.

Parc école Ruisset.

Les résidents du quartier St-Jean-Baptiste pourront bénéficier, dès septembre, d'un aménagement récréatif adapté aux jeunes de niveau élémentaire.

La concrétisation de ce parc école a été rendu possible grâce à la concertation scolaire municipale. Le gouvernement fédéral a aussi collaboré en nous transmettant une subvention de 14 000,00\$ dans le cadre du programme d'emploi d'été.

Les résidents du secteur y tenaient aussi à ce parc puisque 4 500,00\$ ont été amassés lors d'une journée spéciale.

C'est donc dire que la réalisation d'un tel projet communautaire a été une affaire d'équipe.

Camille Deschênes, directeur, Service des Loisirs.

SEPTEMBRE À L'ANCIENNE-LORETTE

- En raison de la Fête du Travail les bureaux de l'administration sont fermés.
- Ouverture de l'Amphiglace
- Réunion du Conseil de Ville à 20h00 à l'Hôtel de Ville
- Soirée d'information du CLSC Laurentien sur la programmation 82-83 à compter de 19h30 au CLSC
- 10 11 et 12: tournoi de Balle-Molle Intermédiaire Ville de l'Ancienne-Lorette au terrain des Loisirs. Les 9 et 10 de 18h30 à 23h30 et les 11 et 12 de 9h00 à 22h00
- Journée sportive annuelle des Chevaliers de Colomb de 9h00 à 17h00. Le tout se déroule à la salle des Chevaliers de Colomb
- De 19h30 à 21h00, patinage libre à l'Amphiglace.
- Soirée d'information du CLSC Laurentien sur la programmation 82-83 à l'école Jouvence à 19h30
- Recrutement des joueurs pour la Ligue du Tricentenaire à 21h00 à l'Amphiglace.
- Patinage libre à l'Amphiglace de 19h30 à 21h00
- Réunion du Conseil de ville à 20h00 à l'Hôtel de Ville
- Patinage libre à l'Amphiglace de 19h30 à 21h00

ORGANISMES RÉCRÉATIFS

Ballet Classique:	Alice Therrien	872-4528
Baseball des Jeunes:	Pierre Thérout	872-2555
Cadets:	Armand Cloutier	872-2684
Club photos Anc.-Lor.:	J.C. Paquet	872-3957
Scouts et guides,		
19e groupe:	Gilbert Faucher	872-3147
G.E.C.C.:	Pauline Labbé	871-4588
Groupe Aventure Nature:	René Hamel	872-2769
Hockey Mineur:	Jimmy Lemelin	872-3281
Patinage Artistique:	Paul-Émile Naud	872-7048
Patinage Sportif:	Raymond Deblois	872-3972
Ringuette:	Claude Plamondon	872-9602
Rythmo-Son:	Gilles Pageau	872-3547
Sénateurs (Les)	André Laroche	872-6431
Ski de Fond:	Richard Naud	871-1220
Soccer:	Armand Beaupré	872-7258
Tennis:	André Verret	872-9507

ORGANISMES PARA-MUNICIPAUX

Ambulance St-Jean:	Robert Bouchard	872-6241
A.F.E.A.S.	Nicole Marcoux	872-6681
Âge d'Or:	Mme Gemma Gauvin	872-7380
Cercle des Fermières:	Diane Drolet	872-3225
Chambre de Commerce:	Jean-Marie Moisan	872-2944
Chevaliers de Colomb:	Jean-Denis Lachance	872-6229
C.L.S.C. Laurentien:	René Laverdière	872-0881
Club Richelieu:	Patrice Tailleux	872-2585
Filles d'Isabelle:	Lucille Morin	843-8889
Mouvement Couple et Famille:	Claude Jacques	872-1108
Service d'entraide		
Rayon de Soleil:	Jocelyne Jourdain	872-0881
St-Vincent de Paul:	Madeleine Gosselin	872-1633

SERVICES MUNICIPAUX

Directeur Général:	Michel Dagenais	872-9811
Greffier et Contentieux:	Me Gabriel Michaud	872-9811
Cour Municipale:	Mme Monique Mignault	872-9811
Trésorerie:	Gilles Kirouac	872-9811
Urbanisme:	Claude Ratté	872-9811
Travaux Publics:	Armand Gagné	872-7007
Police et Pompiers:	Léopold Savard	872-9818
Contrôle des chiens:	Bob Plante	872-2266
Ambulance:	Léopold Savard	872-9818
Loisirs:	Camille Deschênes	871-3434
Amphiglace (Aréna)		871-3434
Office Municipal		
d'Habitation:	Marcel Godin	872-3544
Équipe de Sauvetage:	Jacques Gosselin	872-2913

CONSEIL MUNICIPAL

Maire:		
Marcel Pageau		872-2170
CONSEILLERS:		
Quartier 1 (St-Jacques)		
Paul-André Robitaille		872-2774
Quartier 2 (Notre-Dame)		
André Lessard		872-7371
Quartier 3 (St-Paul)		
André Côté		872-9670
Quartier 4 (St-Olivier)		
Jean-Roch Côté		872-6294
Quartier 5 (St-Jean Baptiste)		
André Roy		872-3326
Quartier 6 (Des Pins)		
Jacques Fauchon		872-3277



LE LORETTAIN

LE LORETTAIN est un mensuel publié par la Ville de l'Ancienne-Lorette. Il est distribué gratuitement par la poste dans tous les foyers de l'Ancienne-Lorette. L'équipe rédactionnelle est sous la responsabilité du Directeur général de la Ville et les photographies sont réalisées par le Club photos Ancienne-Lorette.

DÉPÔT LÉGAL: Bibliothèque Nationale du Québec.
IMPRESSION: Imprimerie St-Romuald, Division Groupe Québecor Inc.